

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 novembre 1842.

REVUE DU MOIS.

À l'extérieur, les nouvelles de l'Afghanistan et de la Chine; à l'intérieur, la destitution du général Pajol, l'appel à Paris de MM. Sébastiani et Aupick, l'affaire Hourdequin et les incidents de l'union douanière.

La guerre de l'Afghanistan est une guerre d'attaques et de reculs; pendant qu'un général s'avance sur un point, un corps armé recule sur un autre. C'est en vain que les Anglais veulent mettre de l'ensemble dans leurs opérations, l'ennemi déjoue leurs projets, repousse leurs régiments, et s'établit de manière à empêcher les mouvements en avant, ou du moins à disputer chèrement le passage. Sans aucun doute la discipline anglaise triompherait de ces troupes mal aguerries, que l'occupation a énervées, comme tout esclavage énerve; mais il y a loin du siège de la puissance anglaise dans l'Inde, à Caboul; une armée de quatre mille hommes traîne avec elle dix mille bêtes de somme à travers les montagnes et les défilés, et pour peu qu'elle rencontre de la résistance, le désordre est bientôt dans ses rangs. Si nous en croyons les rapports des officiers anglais, les généraux Nott, Pollock et England s'avanceraient simultanément vers Caboul, le premier et le dernier partis de Candahar, le troisième ayant à franchir des passages difficiles, que lui disputera l'ennemi, ce qui nous fait douter qu'il arrive.

Quoi qu'il en soit, que Caboul tombe au pouvoir des Anglais, que Futeh-Young, l'ancien roi de Caboul, remonte sur le trône, que Ukhbar-Khan soit fait prisonnier comme les rapports semblent le prédire, la compagnie des Indes et le gouvernement de la Grande-Bretagne auront dissipé dans cette guerre des sommes qu'ils ne recouvreront qu'avec le temps et en pressurant les peuples qu'ils auront vaincus. Plus la domination pèse sur les peuples, moins elle a de chances de durée.

En Chine les Anglais s'avancent dans le cœur du pays; leur artillerie brise les remparts, disperse les soldats, mais avec l'armée les habitants s'enfuient. Il n'en est pas là comme en Europe où le paysan, le propriétaire, le commerçant s'arrangent de l'invasion, pourvu que les pieds des chevaux ne foulent pas le champ, que la maison ne soit pas brûlée et que le comptoir puisse continuer les opérations; en Chine, tout s'enfuit; l'homme est soldat; sa femme et ses enfants le suivent dans la nouvelle forteresse où le pousse la guerre; il n'y a pour l'ennemi ni provision, ni rien de ce que peut donner une ville habitée. Attendez quelques mois, et peut-être se trouvera-t-il des Rostopchin qui ne livreraient aux barbares que des villes en cendres.

D'autres obstacles encore arrêtent les Anglais; les Chinois bâtissent des remparts plus solides depuis qu'ils connaissent les effets de l'artillerie européenne, des navires plus légers et plus vastes depuis qu'ils ont compris la force des vaisseaux anglais; ils ne renfoient plus aussi vite depuis qu'ils ont vu comment leurs ennemis combattent. Voilà un peuple qui va vite en peu de temps! Séparé du reste du monde, sans guerres et presque sans communications avec lui, son génie dormait parce que rien ne l'éveillait. Il n'avait des remparts et des armes que par tradition, les laissant tomber ou se rouiller, persuadé qu'il était que personne ne songerait à l'attaquer, lui qui vivait séparé de tous. Laissez qu'une pensée de nationalité éclosse chez ce peuple, Chinois et Tartares, que l'agression anglaise réunira dans une défense commune, et alors vous comprendrez peut-être de quoi il est capable.

Il y a de grands dangers pour les Anglais dans cette guerre. Le choléra qui les décime sur leurs vaisseaux; la retraite des populations devant le vainqueur; l'immensité du territoire à conquérir; l'impossibilité de laisser des garnisons suffisantes dans toutes les places; la nécessité pour s'avancer d'abandonner derrière soi les villes où les Chinois accourent de nouveau, aguerris parce qu'ils seront irrités: voilà ce qui menace l'expédition. Mais il est un danger plus grand encore, c'est celui qui naîtrait le jour où cette pensée de nationalité viendrait à éclore; alors les Chinois, ce peuple immense qui est à lui seul plus fort en nombre qu'une grande portion de l'Europe, ce peuple se serrerait et les vainqueurs seraient étouffés!

Certes, on ne peut se défendre d'un sentiment douloureux en apprenant qu'un corps d'armée a été tout-à-coup entouré et massacré. Cette pensée de destruction vous serre le cœur, vous froisse; mais sont-ils plus généreux ceux qui, sans provocation, sans autre mobile que le désir des richesses, tuent en détail, détruisent les fortunes, incendient les champs et les villes, et brisent en un jour des milliers d'existences?

Eh! qu'on ne vienne pas établir de comparaison entre les guerres de la République et de l'Empire, et celles que fait aujourd'hui l'Angleterre en Chine et dans l'Afghanistan. Les guerres de la France ont porté la civilisation dans les pays conquis; nos soldats la semailent, en passant, sur les champs de bataille, et des germes dont elle éclosait naissait aussi la liberté. Croyez-vous donc que l'Allemagne aurait des constitutions, que la Prusse aurait des états provinciaux, si la République n'eût pas créé l'armée du Rhin? Est-ce que si la Suisse, cette patrie des républicains aristocrates, n'eût pas été envahie, divers cantons eussent fait leur révolution et apporté plus de justice et d'égalité dans la distribution des droits politiques? Et l'Espagne, qui a soutenu contre nous une guerre si terrible, qui haïssait Napoléon et qui le vénère aujourd'hui, et l'aime plus que nous qui jugeons ses fautes et la mission providentielle qu'il a remplie; cette Espagne, croyez-vous qu'elle eût pu chasser un don Carlos, ce moine-roi, une Christine à la foi punique, fonder peu à peu sa liberté et ses institutions, si nos soldats n'eussent pas brisé les portes des prisons de l'inquisition; s'ils n'eussent pas arraché à la mort ces malheureux destinés au bûcher par des prêtres plus coupables que les sacrificateurs du paganisme, puisqu'ils égorgaient des victimes humaines sur l'autel d'un Dieu de paix et de miséricorde?

Mais l'Angleterre, dans quelles contrées ses conquêtes ont-elles donc porté la civilisation? Nous ne parlerons pas de l'Irlande souffrant à la fois des douleurs matérielles et des douleurs morales, manquant de vêtements et mourant de faim pour payer la dime à un clergé avide et dont elle ne partage pas les croyances. Nous ne parlerons pas davantage du Hanovre où le duc de Cumberland s'efforce de ravir au peuple les droits que la constitution lui donne. Mais quel mobile l'a donc conduite dans l'Afghanistan et en Chine? Nos vieux républicains combattaient pour une idée politique; l'Angleterre n'a d'autre pensée que l'argent. Voilà le dieu qui la mène, le dieu qu'elle peut faire peindre sur ses étendards.

Quelle que soit l'issue de la guerre de Chine, le souvenir de cette guerre restera douloureux et pénible. On dira que l'Angleterre a envoyé une armée contre un peuple pour le forcer à acheter des poisons destinés à l'énerver et à le rendre incapable de résister à la conquête.

On se demande avec inquiétude ce qui se prépare dans les

régions du pouvoir, quand on voit destituer le général Pajol, le seul homme de juillet qui occupât dans l'armée un grade élevé, et arriver aux commandements des diverses forces de Paris MM. Tiburce Sébastiani, Aupick et Jacqueminot. Ces Sébastiani dont l'un est maréchal, famille dévouée au consul, à l'empereur, au roi des Français; M. Aupick qui a gagné son grade dans nos troubles civils; M. Jacqueminot qui a peur quand la cour ne veut pas la guerre et qui probablement aurait du courage si elle ordonnait de combattre. Ces nominations rassurent peu, et en effet elles peuvent inspirer quelque inquiétude aux hommes sincèrement attachés aux libertés du pays.

Une déplorable affaire se déroule devant la cour d'assises de la Seine; cinq employés de la préfecture sont enveloppés dans l'accusation, et les débats amènent de tristes révélations. Tolérance de l'administration qui connaît le gaspillage et les concussions des bureaux, et n'y met pas un terme; avidité des propriétaires; connivence des employés. Quand ces trois éléments se combinent, s'allient, on peut aller loin dans la voie qu'ont suivie les accusés. Nous ne voulons en rien atténuer leurs fautes; il importe qu'ils soient sévèrement punis, afin d'intimider ceux qui seraient tentés de marcher sur leurs traces; mais il faut reconnaître aussi qu'ils ne sont pas les seuls coupables, et il serait fort moral et d'un bon exemple de faire descendre leurs complices sur le même banc.

Leurs complices, c'est d'abord tout l'ensemble de l'administration qui met tant de lenteurs dans la décision des affaires qu'elle donne aux intéressés la pensée d'acheter un peu de célérité, et le procès Hourdequin prouve que ces lenteurs étaient quelquefois calculées. Leurs complices sont encore les propriétaires qui font briller et résonner l'or aux yeux et aux oreilles des employés, les circonviennent, les séduisent, les entraînent, et partagent avec eux ce qu'ils ont indûment arraché à la commune. Voilà trois coupables, et il n'y a qu'un accusé; si l'on peut pardonner à l'un sa négligence, on punit toujours ceux qui partagent le produit d'un vol.

Nous avons dit depuis long-temps que le ministère Guizot était un ministère d'avortement; pour la dixième fois, il a justifié de cette expression, mais jamais peut-être aussi nettement que dans l'affaire de l'union douanière avec la Belgique. L'union était favorable à la grande majorité des citoyens sous le rapport des intérêts matériels; elle devait donner à la France une prédominance inaliénable sur la Belgique qui devenait son satellite; sous le rapport des intérêts politiques, il y avait donc encore pour nous un immense avantage. Le gouvernement, pour des motifs que nous ne voulons pas rechercher ici, désirait cette union. Mais la royauté qui croyait régner ne régna pas, le ministère qui pensait gouverner ne gouverna pas. Il y a hors de ce cercle où tout vient aboutir en France un autre roi qui n'est pas le véritable souverain du pays, mais qui usurpe la puissance. Nous voulons parler de cette bourgeoisie dont les calculs politiques ne vont jamais au-delà de ses intérêts propres, quelque minimes qu'ils soient; de cette bourgeoisie qui a bravement accueilli les Prussiens lors de l'invasion; de cette bourgeoisie profitant de la révolution de juillet, sans avoir combattu pour la faire; voulant un roi qui, nommé par elle, sauvegarderait ses intérêts; dont la volonté a une première fois empêché la réunion entière, réelle, de la Belgique à la France. Cette bourgeoisie industrielle qui fabrique, qui commerce, s'est émue d'une vaine terreur. Il lui a semblé que les produits belges allaient refouler les siens, leur enlever une partie de leur valeur,

FEUILLETON DU CENSEUR.

ANECDOTES ET CAUSERIES CONTEMPORAINES.

La grande affaire pendant toute l'avant-dernière semaine, pour cette capitale où l'on grandit si facilement les plus petites choses, a été la réouverture ou plutôt la réorganisation du Vaudeville. M. Ancelot, dont on ne s'occupait dans un temps que pour rire de ses prétentions au faubourg académique, dans lequel il a fini dernièrement par tomber, sans faire plus de bruit; M. Ancelot, que l'on n'avait jamais pu prendre au sérieux; M. Ancelot, que ses dernières épitres avaient tout au plus fait citer, par fragments, dans quelques feuilletons de la *Quotidienne*, est devenu un personnage. On en parle à la Bourse, au foyer de l'Opéra, à l'Académie française; son nom retentit encore sous les voûtes du tribunal de commerce, dans les corridors de trois ou quatre ministères; jamais, même aux plus beaux jours de ses triomphes sous la Restauration, de ses ambassades en Russie, lorsque M. le duc de Raguse l'honorait d'une protection particulière, à l'époque des succès de ces vaudevilles où il exploitait la poudre et les mouches de tant de façons différentes, il ne fit plus de bruit, ne fut plus heureux. Depuis quinze jours, c'est en vérité le ton par excellence; le *Charivari* lui consacre une colonne presque tous les matins!

Après 1830, le théâtre de la rue de Chartres avait pris le titre de *Théâtre national du Vaudeville*; maintenant c'est tout simplement le *Théâtre du Vaudeville*. M. Ancelot a seulement daigné respecter le vers con-

Le Français, né malin, créa le vaudeville.

M. Ancelot s'est vanté hautement du glorieux coup de plume qui avait rétabli la nationalité du théâtre fondé par Piis et Barré. Il y a long-temps, et que ses patrons en ont fini avec la nationalité de la France.

Les écrivains qui entreprendront un jour l'histoire du vaudeville ne pourront pas oublier les rôles que jouèrent, dans la comédie dont nous sommes les témoins, quelques uns des membres du ministère que l'on a énergiquement flétri du nom de ministère de l'étranger. A M. Guizot, à Villèle, à Villain, à M. Duchâtel le mérite de l'obéissance, à la quelle il est du reste accoutumé.

— Je voudrais un privilège, disait l'académicien vaudevilliste, un privilège qui me procurât l'occasion de faire, comme quelques uns de mes collègues, une fortune assez rondelette en peu de temps, qui me permit d'aller de vivre au milieu de toutes les joies de ce monde ordinairement assez triste.

— Moi, je voudrais votre voix, répondaient les deux ministres influents.

— Et moi, votre silence, ajoutait timidement M. Duchâtel que les *Épigrammes* familières inquiétaient un peu.

Dans cette circonstance, chacun pouvant donner quelque chose, le mariage fut bientôt conclu. M. Ancelot eut son privilège, chacun des ministres académiciens la voix retenue pour l'ami qui guette le premier fauteuil, et

M. Duchâtel, radieux d'avoir rallié un boudeur, — car M. Ancelot s'amusa quelquefois à jouer ce rôle, — la certitude que la plume du Juvénal légué par la Restauration serait brisée à tout jamais ou uniquement occupée à rimer des couplets que la censure pourrait faire disparaître, s'ils s'avisaient de prendre l'allure des *Épigrammes familières*.

Voilà comme s'est passée l'affaire du Vaudeville; mais le plus curieux, c'est que, pendant que M. Ancelot, mieux avisé que ses rivaux, prenait l'escalier dérobé, s'éloignait tant qu'il pouvait des bureaux de la rue Grenelle-Saint-Germain, d'autres prétendants suivaient sérieusement la voie légale indiquée dans de semblables occasions, soumissionnaient, prenaient des engagements, versaient ou proposaient de verser un cautionnement. Les bonnes dupes! On en cite deux surtout: M. Seveste, dont les comédiens redoutaient la présence; M. Vedel, l'ex-directeur de la Comédie-Française. Jusqu'au dernier moment ces messieurs ont été endormis par les promesses, les certitudes les moins douteuses. Aussi, que de plaintes, que de récriminations, que de mécontentements qui n'attendent qu'une occasion pour éclater!

Mais le plus attrapé peut-être, c'est le malheureux directeur des beaux-arts, innocent de ce qui s'est fait, et pourtant accusé de toutes parts, en butte aux attaques des mécontents qui le regardent comme la cause des dommages qu'ils souffrent, tandis qu'il ignorait les projets des collègues de son chef. Il paraît, d'après ce que l'on rapporte, qu'il a éprouvé souvent des mécomptes de ce genre, qu'il en a l'habitude, et qu'il s'émue peu des tempêtes que les incroyables folies dont il est l'instrument excitent dans le monde. Et c'est ainsi que l'administration est conduite, c'est avec cette légèreté que se traitent les affaires, c'est avec ce cynisme que l'on remplit ses devoirs! Que l'on ne s'y trompe pas, ce coupable laisser-aller se retrouve dans la plupart des branches de l'administration, et la centralisation administrative tant vantée a pour résultat de confier les intérêts de la France à des mains si peu dignes de confiance. Si l'on voulait accorder le privilège du Vaudeville à M. Ancelot, pourquoi ne pas le lui donner ouvertement, publiquement? Pourquoi mystifier pendant quinze jours d'honnêtes gens qui bien certainement n'oublieraient jamais les mauvais procédés dont ils ont été les victimes?

Pendant que M. Ancelot triomphait à la place de la Bourse, une autre *famosité* de notre époque, — nous n'osons pas écrire célébrité ou illustration, — M. Emile Girardin ou de Girardin, — les deux peuvent se dire, — se donnait toutes les satisfactions d'une ovation populaire dans l'arrondissement dont il a pour ainsi dire fait sa propriété.

Les récits qui ont été envoyés ici divertissent encore de toutes parts. M. de Girardin a été entendre la messe, pour remercier Dieu sans doute de deux tableaux que le ministère du 29 octobre, représenté par M. le comte Duchâtel, a daigné accorder à l'une des églises de M. de Girardin. Tout appartient à cet honorable dans la localité qui a le bonheur d'être représentée par lui, consciences et monuments. Ensuite il y a eu banquet, bal, divertissements populaires, largesses; on a jeté des pièces de cinquante centimes toutes neuves à la foule, et la foule a crié: *Vive M. Girardin* ou

de Girardin. En vérité, tout cela devait ressembler à une répétition du *Nouveau Seigneur de Village*, alors que Frontin se donne des airs de gentilhomme et de marquis.

Un homme mort depuis quelques mois, mort qui dans un autre temps aurait causé quelque sensation dans l'armée et aujourd'hui n'en produit que dans les coulisses, est celui du général Claparède, depuis long-temps éloigné de tout commandement militaire. Ses champs de bataille étaient les loges qu'il occupait à l'Opéra, au Vaudeville, aux Variétés. Il avait donné son nom et sa main à M^{lle} Lise Noblet, danseuse de l'Académie royale de Musique. Il sera curieux de voir la noble veuve venir réclamer avant peu la pension de retraite d'un lieutenant-général, être portée au Bulletin des Lois, et avoir le droit de draper ses voitures, car la pairie n'abandonne aucune de ses prétentions aristocratiques. On ignore encore qui prononcera l'éloge du défunt. C'est, on le sait, une des traditions de la réunion quelque peu surannée qui siège au Luxembourg, dans ce palais où l'on entasse, sous forme de décorations des richesses dont il me semble que l'on aurait pu faire meilleur usage.

Grâce à quelque protection bien humble, bien secondaire, j'ai pu me glisser sous les somptueux lambris de cette demeure où se jouèrent tant de comédies, depuis les Médicis jusqu'à M. Pasquier, en passant par les souvenirs de la Régence, de la duchesse de Berry et du Directoire. Je ne parlerai pas des peintures de la grande salle, et des sculptures qui ont été déjà les objets de plus d'une critique, mais de celles de la bibliothèque dont une partie vient d'être mise en place.

La bibliothèque de la chambre des pairs est une vaste galerie, terminée aux deux extrémités par de petits salons, et qui occupe toute la façade qui regarde le jardin. Le plafond de cette galerie est partagé en deux parties égales dont le milieu est une coupole. Chaque partie, à droite et à gauche, est divisée en cinq compartiments carrés. Les peintures de la droite ont été confiées à M. Riesner, celles de la gauche à M. Camille Roqueplan, celles de la coupole, et une sorte d'hémicycle qui en fait suite, à M. Eugène Delacroix. Les salons ont été donnés à MM. Louis Boulanger et Jadin, autant que je puis me le rappeler.

La décoration de cette partie du palais est livrée, comme on le voit, à cette fraction de notre école que l'on appelle romantique, aux novateurs. Effrayé des clameurs poussées par toutes les seigneuries à l'aspect des incroyables barbouillages que M. Louis Boulanger a jetés sur les murs dont on lui avait confié l'ornement, M. Delacroix s'est empressé de couvrir de papier gris l'Apothéose d'Homère qui remplissait sa coupole, s'inquiétant faiblement d'une esquisse au charbon qui couvre l'hémicycle dont nous venons de parler et qui doit représenter Alexandre faisant placer les œuvres d'Homère dans un coffre magnifique. M. Camille Roqueplan prend ses aises et n'a encore laissé rien voir de ses travaux. Quant à M. Riesner, le plus jeune et le moins connu de ces messieurs, il a tout terminé et mis en place ses cinq tableaux. Le voilà soumis au lognon de M. le grand-chancelier, aux observations de M. le grand-référendaire. Pauvre M. Riesner! C'est que ces messieurs sont d'une extrême sévérité, surtout à l'é-

condamner ses machines à l'inaction, ses ateliers à la solitude; et alors, sans calculer, sans se rendre compte de la réalité de ses craintes, elle a élevé sa voix qu'on écoute parce qu'elle fait ou défait les ministères; elle a trouvé des hommes qui, sans la comprendre, ont accueilli ses doléances et ont eu l'air d'y croire pour demeurer avec elle en de bons termes. Sa voix a été plus forte que celle des ministres, que celle du roi Léopold, que celle de la masse de la nation qui voyait avec plaisir la France reprendre son influence sur la Belgique dans un traité de commerce, et cette bourgeoisie a triomphé.

Si, au lieu de se jeter dans l'arène, elle eût attendu la discussion publique dans le parlement, après le rapport du ministre, elle eût pu s'éclairer et comprendre parfaitement les résultats de la mesure; alors, si elle eût persisté dans son refus, on eût pu croire qu'elle avait de bonnes intentions et lui savoir gré de la discussion. Mais elle n'a pas entendu se soumettre au moindre délai, ni souffrir la moindre discussion; elle a crié tout haut qu'elle ne voulait pas de l'union douanière, sans s'inquiéter si elle était utile aux intérêts matériels ou favorable aux intérêts politiques du pays. Elle a voulu prouver qu'elle était la véritable souveraine, et elle l'a fait. Soyez assurés que M. Guizot ne reviendra sur cette question que le jour où la bourgeoisie, la souveraine du pays, voudra bien le lui permettre. K.

La position des accusés qui en ce moment rendent compte devant la cour d'assises de la Seine des malversations qu'ils ont commises dans l'exercice de leurs fonctions astreint la presse à une certaine réserve. Cette réserve, toutefois, n'empêche pas le *Siècle* de dire :

Qu'apprend ce procès aux habitants de Paris qui ont à débattre des intérêts avec la ville? C'est que s'ils ne veulent être ruinés par une administration qui devrait se regarder comme la gardienne des justes droits de tous et de chacun, s'ils ne veulent être réduits à la misère comme ce propriétaire que ce pillage organisé a jeté dans le plus cruel besoin, il leur faut prendre un sténographe dans le conseil municipal, qui les instruit, séance tenante, du résultat des délibérations secrètes: un avoué qui soit aussi celui de la ville de Paris; un notaire qui joigne à ce ministère le ministère assez disparate de banquier, et qui soit également conseiller municipal; il faut qu'en même temps ils se fassent les escompteurs, sans frais d'escompte, d'un fonctionnaire supérieur de la préfecture.

Avec toutes ces précautions, ils n'ont pas besoin d'avoir pour eux le bon droit; ils peuvent même, au lieu d'être dépouillés, dépouiller la ville. Cette recette a parfaitement réussi, comme l'a exposé le président de la cour, à un entrepreneur qui l'a employée, et qui, voulant, pour surcroît de sûreté, prendre aussi pour avocat un membre du conseil, a été tout surpris de rencontrer un honnête homme.

Nous nous demandons comment tous les scandales qui sont révélés aujourd'hui n'ont pas éclaté plus tôt; comment, jusqu'à ce jour, les chefs de cette administration n'ont pas été forcés, même malgré eux, d'ouvrir les yeux sur ces ignominies. Aucun des propriétaires victimes de dénis de justice, auxquels des demandes d'argent formelles et exorbitantes étaient adressées, n'a donc, jusqu'au jour de l'instruction, dénoncé ces faits aux fonctionnaires de qui les employés relevaient. Nous nous l'expliquons difficilement, et nous ne craignons pas de dire que ces propriétaires, en gardant le silence, auraient manqué à leurs devoirs de citoyens. Les dépositions de ces témoins nous éclaireront sur la conduite qu'ils ont effectivement tenue à cet égard.

En réponse à la question du *Siècle*, nous dirons qu'un de ces malheureux propriétaires si indignement rançonnés par la cupidité des agents du bureau de la grande voirie, alla un jour trouver un haut employé de la préfecture de la Seine. Ses plaintes furent très-vives; on lui fit la grâce de l'écouter jusqu'au bout, mais la conversation se termina ainsi: « Vous pouvez avoir raison; mais si j'ai un conseil à vous donner, c'est de passer par ce qu'on vous demandera. »

Est-ce que par hasard le haut employé qui parlait ainsi partageait avec l'inférieur aux exactions duquel il conseillait de céder? C'est là un point délicat sur lequel l'avenir nous éclairera peut-être.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE.

Quoique les fonds anglais soient arrivés aujourd'hui en baisse de 1/8 0/0 sur ceux d'hier, les cours ont éprouvé une amélioration sensible.

Dès les premières affaires, la rente a été demandée à 80 30, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Elle est montée aussitôt après l'ouverture; le mouvement a été extrêmement ent, mais non interrompu jusqu'à la fin de la bourse, et la rente a fermé au parquet 80 40. Dans la coulisse, les dernières affaires ont été faites à 80 40 et 42 1/2.

Cinq 0/0, 119 15. — Quatre et demi 0/0, 106 00. — Quatre 0/0, 101 75. — Trois 0/0, 80 25. — Banque, 3270 00. — Obligations de Paris, 1300 00. — Naples, 108 60. — Dette active d'Espagne, 22 3/4. — Etats-Romains, 103 3/4. — Cinq 0/0 belge, 103 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 805 00. — Caisse Lafitte, 1037 50, 5080 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

gard des nudités, non qu'ils les repoussent; loin de là, ils en veulent, ils en demandent, mais de délicates, de choisies. Leur grande colère contre M. Louis Boulanger ne vient pas seulement de la bizarrerie de ses peintures, mais aussi de sa prédilection pour les beautés flamandes. Que de charmes M. Pasquier a fait diminuer! que d'attraits M. Decazes a fait ramener à de plus raisonnables et de plus naturelles proportions. Si ces messieurs avaient pu appliquer au dernier budget cette manie de réductions qui s'est emparée d'eux à l'occasion des représentations de quelques allégories, que d'actions de grâces nous aurions pu leur rendre!

M. Riesner s'est tenu dans une sorte de juste milieu qui convient assez dans les régions qu'il a été chargé d'illustrer. Son nu est un nu honnête; presque toutes ses femmes sont en raccourci ou vues par le dos. Aussi a-t-il eu l'honneur de quelques poignées de main accordées avec une générosité toute patriotique. Ses sujets sont la Philosophie, la Poésie, la Religion, la Loi et l'Histoire écrivant le récit des hauts faits de la chambre des pairs, récit que dicte une Renommée qui est par exemple singulièrement construite. Reste à savoir si tout cela convient bien à une bibliothèque. Sous prétexte de connaître les causes de toutes choses, *rerum cognoscere causas*, la Philosophie soulève un voile sous lequel se cache une belle jeune fille nue et vigoureusement membrée. M. Cousin, le traducteur de Platon, le commentateur de Kant, trouvera sans doute cette philosophie-là bien matérielle, bien positive; mais, fort heureusement pour le peintre, la chambre des pairs a encore quelques jeunes philosophes moins rigoristes dans leurs allures que l'ancien répétiteur du collège Louis-le-Grand.

Paris, 8 novembre 1842.

R. DE BEAUNOIR.

OUVERTURE DES COURS DES FACULTÉS.

Il y a quelques jours à peine les portes de notre Grand-Théâtre, depuis si long-temps fermées, s'ouvraient à deux battants pour recevoir la foule qui se coudoyait et se pressait épaules contre épaules à l'entrée de ce temple de l'art avec des yeux avides et des oreilles affamées. Hier, c'était le tour de la science. Après s'être tû deux ou trois mois durant, elle a commencé tout de nouveau à rendre ses oracles, ayant pour trépié un tapis vert, pour temple une salle du collège, et pour adorateurs je ne sais combien d'étudiants en médecine et de marchands drapiers, de jeunes avocats et d'épiciers en gros. Il fallait voir la littérature en écharpe jaune, la médecine et la physique en écharpe rouge, la théologie se drapant, comme toujours, dans ses vêtements noirs, et empruntant la phrase pimpante, retentissante et étourdissante de M. l'abbé Pavy. Dieu! qu'elles étaient belles! c'était merveille de les voir, sinon merveille de les ouïr!

On lit dans le Journal du Loiret :

Le ministère se félicite de la lutte des intérêts matériels si vivement engagée. Il croit qu'elle absorbera tellement la presse et le parlement qu'on ne se préoccupera pas d'autre chose. Aussi a-t-il l'intention de la prolonger, et le plus long-temps possible. Peu lui importe que les industries souffrent et que les consommateurs paient plus cher, pourvu que l'impôt s'accroisse, que le ministère se maintienne et case ses parents, ses amis, ses dévoués; pourvu que l'obéissance passive s'organise, que l'opposition divisée soit réduite à l'impuissance! Tout ce qui fait diversion aux tendances libérales, aux susceptibilités françaises, à la réforme électorale, et parlementaire, est par lui provoqué, accueilli, encouragé.

Il sera trompé dans son espoir. La rivalité inconciliable des intérêts contraires fera surgir avec plus d'énergie le sentiment de l'intérêt de tous ou du moins du plus grand nombre. On demandera avec plus d'insistance à la réforme, qui donnerait une véritable représentation du pays, ce qu'on ne peut obtenir d'un régime qui ne représente que des intérêts exclusifs. Il faudra bien chercher son salut dans la liberté et le droit commun, quand l'oppression et le privilège auront tout compromis. Déjà on commence à comprendre qu'il n'y a pas d'autre moyen de solution: on en sera convaincu quand on verra aux prises dans le parlement ces intérêts qui se combattent dans la presse.

On lit dans le Journal de l'Eure :

Tout est rentré dans l'ordre à Draucourt. Il y a tout lieu de croire qu'on n'aura aucun nouveau trouble à déplorer. Le nombre des arrestations s'élève, nous a-t-on dit, à une quarantaine, et plus de quinze personnes ont été grièvement blessées.

Le roi Léopold vient de faire l'ouverture des chambres belges. Dans le discours qu'il a prononcé en cette circonstance, nous ne trouvons que le passage suivant qui ait trait à la question de l'union douanière :

Peut-être, pour favoriser les exportations lointaines, serons-nous amenés à recourir à une institution qui ne trouve plus dans le droit public actuel les obstacles qui existaient jadis.

Le chemin de fer ayant franchi les frontières de France, et étant sur le point d'atteindre celles de l'Allemagne, fait naître des questions internationales de douane, de police et de poste, pour la solution desquelles le gouvernement aura probablement besoin de pouvoirs spéciaux.

Le langage de Léopold nous semble assez obscur; il tendrait cependant à faire croire que les négociations ne sont pas rompues.

On lit dans le Sémaphore de Marseille :

Il semblait qu'en créant, à l'aide de sacrifices considérables, la ligne de navigation du canal d'Arles à Bouc, le gouvernement avait assuré au commerce une ressource nouvelle pour le transport des marchandises; cette prévision, pourtant bien naturelle, est loin de s'être réalisée. On dirait qu'après avoir fait exécuter cet ouvrage, le gouvernement semble le négliger à dessein, tant les travaux de réparation et d'entretien sont négligés.

Qui croirait que les désastres de l'inondation du Rhône de 1840 ne pourront être réparés qu'à la fin de 1844, et qu'il faudra sans doute s'attendre à bien des interruptions dans la navigation avant d'arriver à ce résultat? M. le ministre des travaux publics, dans sa dernière tournée, n'a pas dissimulé l'étonnement que lui a causé cet état de choses, qui lui a été du reste signalé par le commerce et la municipalité de la ville d'Arles.

Le canal devait être ouvert le 10 octobre, d'après l'arrêté de M. le préfet; mais un léger atterrissement formé devant les portes de l'écluse du Rhône par la crue du 27 septembre dernier en interdit encore l'entrée aux navires et aux bateaux. Il aurait suffi de quelques jours de travail pour faire disparaître cet atterrissement.

Quatre ou cinq hommes seulement, draguant à la main, sont occupés devant l'écluse, dont les portes eussent été depuis long-temps ouvertes si l'on eût employé des moyens proportionnés à l'obstacle.

Il est temps de songer à rendre au commerce et à l'industrie cette voie dont le besoin se fait vivement sentir. Elle devait servir à transporter de nombreux chargements de marchandises d'Arles à Bouc; il a fallu, grâce à la situation de la ligne, transborder à grands frais ces chargements pour leur faire descendre le Rhône. A l'heure où nous parlons, 82 navires chargés dans les ports de Beaucaire et d'Arles attendent avec la plus vive impatience l'ouverture du canal. Il est triste de voir que l'on ne songe pas le moins du monde à satisfaire des besoins aussi pressants et aussi légitimes. Nous espérons que les réclamations de la presse et du commerce feront cesser un pareil état de choses, qui, s'il se prolongeait, impliquerait d'une manière très-grave la responsabilité de ceux qui sont chargés de la direction des travaux du canal.

Le ministère s'est occupé deux fois de la question de savoir s'il y aurait une séance de réouverture de la session et un discours. Une première fois, le conseil s'est décidé à l'affirmative; mais, depuis l'affaire du traité belge, on est revenu sur ce premier avis. Le conseil s'est divisé, et on attend M. M. Teste pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Une question électorale d'une grande importance était portée le 10 à l'audience de la première chambre de la cour royale. Il s'agissait de savoir si un électeur inscrit à la date du 31 mai, et qui, par le fait d'une vente, perdu une partie de son cens avant la révision des listes électorales, aura

L'affluence, je vous assure, était nombreuse autour d'elles, et cela sans avoir été convoquée par les roulements des tambours ou les éclatantes sonneries des cloches en branle.

M. le recteur de l'académie a ouvert la séance par un discours solennel dont nous allons brièvement exposer les idées principales.

Il conviendrait, suivant lui, de faire dans notre cité une large place aux intérêts intellectuels à côté des intérêts matériels qui la préoccupent si fort. Ces deux éléments, par leur action et leur réaction réciproques, ne manquent jamais de produire, là où ils coexistent, les plus heureux résultats; que si, au contraire, le culte des intérêts matériels domine d'une manière exclusive au milieu d'une société, elle tombe prématurément dans une irrémédiable décadence. Les histoires de Tyr, de Carthage et de Venise, entre beaucoup d'autres, en font foi.

Mais la pensée, pas plus que le commerce, ne saurait se développer fructueusement si elle demeure dans une indépendance absolue et en dehors de toute action gouvernementale. Il appartient à la législature d'approprier l'enseignement aux besoins des diverses classes de la société, et, sans poser entre elles des barrières infranchissables pour les esprits supérieurs, d'en poser de telles néanmoins que d'inquiètes médiocrités ne soient pas tentées de sauter au-delà. C'est à ceux qui occupent le haut de l'échelle à s'y maintenir et à prévenir toutes les perturbations éventuelles en secondant l'action du pouvoir.

Nous croyons, comme M. le recteur, qu'on ne saurait trop faire pour les intérêts intellectuels, et nous croyons aussi que ces intérêts doivent être placés sous la direction de l'état; mais que cette direction doit consister à scinder en deux l'unité nationale, à faire luire le soleil sur les uns et à laisser les autres dans la nuit, à établir une espèce de monde à l'autre, un royaume des élus et un royaume des damnés, sans qu'il soit jamais permis à ceux-ci de briser les portes de leur *città dolente*, c'est ce que, pour notre compte, nous répugnons à croire.

Sur quel axiome de morale vous fondez-vous, monsieur le recteur, pour mettre dans votre poche, comme les pharisiens d'autrefois, la clé de la science et la garder pour vous et les vôtres? En vertu de quel droit défendez-vous à la lumière d'aller visiter les germes qui sommeillent dans les dernières couches sociales, et qui, pour s'élever vers le ciel en jets vigoureux, n'attendent peut-être que le plus terne de ses rayons? De cela seul qu'un homme a été bercé sur les genoux d'une grande dame s'ensuit-il qu'il soit plus apte qu'un autre à remplir les fonctions que vous nommez libérales? Dans ce cas, ouvrez donc la barrière, et que tout le monde s'élançe dans la lice; vous n'avez rien à redouter de la concurrence. Que si, au contraire, il est dans les classes inférieures des esprits que la science

mois d'octobre, était valablement inscrit et devait être maintenu sur les listes de l'année. M^{me} Marie et Crémieux ont plaidé dans cette cause. Nous ferons connaître l'arrêt de la cour.

Nous lisons dans un journal belge :

L'ex-général Dominique Vandersmissen, l'un des condamnés dans l'affaire du complot contre la sûreté de l'état, est parvenu à s'évader de la prison des Petits-Carmes.

Aussitôt que l'autorité a eu connaissance de ce fait, les instructions les plus précises ont été transmises dans toutes les directions avec le signal du fugitif.

D'après ce qu'on nous apprend, cette évasion aurait eu lieu d'une manière qui rappelle les circonstances si célèbres de la délivrance de La Valette.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir depuis sur cette évasion qui a eu lieu dimanche au soir :

On sait que M^{me} Vandersmissen avait obtenu, dès la condamnation des quatre accusés dans l'affaire du complot, l'autorisation d'habiter avec son mari dans la prison des Petits-Carmes. La plus grande liberté était donnée à cette dame pour entrer et sortir de la prison à toute heure du jour.

Dimanche dernier, dans la soirée, on suppose vers les dix heures, l'ex-général Vandersmissen, déguisé avec les habillements de sa femme, se fit ouvrir les portes de la prison et parvint ainsi à s'évader. On conçoit difficilement que les geôliers aient pu se laisser tromper si grossièrement, car l'ex-général Vandersmissen est d'une taille beaucoup plus élevée que celle de son épouse; il y a presque toute une tête de différence.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'hier au soir qu'on s'est aperçu de cette évasion à la prison. La véritable M^{me} Vandersmissen, ce qui paraît plus étonnant encore, est sortie hier matin de la prison, selon son habitude. Elle s'était tenue au lit, la face tournée vers la muraille, le bonnet de nuit de son mari sur la tête, et tenant un journal à la main, de manière que les gardes, en entrant ce matin dans sa chambre, ont dû croire que c'était le prisonnier; c'est ainsi que l'a déclaré le frotteur qui était venu rapporter ses bottes après les avoir nettoyées.

C'est hier au soir, en apportant le dîner comme de coutume, qu'on s'est aperçu de la vérité.

Le ministre de la justice, immédiatement informé du fait, en a donné connaissance à ses collègues, et aussitôt toute la police locale, la gendarmerie, etc., ont été mises sur pied. Les convois du chemin de fer ont immédiatement transmis cette nouvelle dans presque toutes les localités avec le signalement du fugitif, de sa femme, de ses fils et de toute sa famille enfin, contre lesquels des mandats d'arrêt ont été lancés. La police attachée aux stations du chemin de fer à Bruxelles a été sur pied toute la nuit dernière.

Malgré toutes ces précautions, un peu tardives sans doute, il paraît certain que le prisonnier et sa famille auront franchi la frontière hollandaise depuis hier matin.

Voici le chiffre des employés des bureaux de chaque ministère avec celui de leurs traitements :

Ministère	Nombre d'employés	Montant des appointements (fr.)
Justice et cultes	153	371,000
Affaires étrangères	73	360,000
Instruction publique	429	292,000
Intérieur	421	428,000
Guerre	420	1,800,000
Marine	201	653,000
Finances	895	2,511,500
Commerce	130	338,000
Travaux publics	166	610,000

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Hourdequin.

Fin de l'audience du 9 novembre.

M. le président au témoin Bouhin: Avez-vous reconnu l'absence d'un grand nombre de plans?

Le témoin: Nous avons constaté par un inventaire nouveau l'absence de 322 plans.

D. Vous avez examiné un rapport fait en 1828, sous l'administration de M. de Chabrol? — R. Oui, Monsieur. Je dois dire que M. de Chabrol préparait de grands travaux, et qu'aujourd'hui on n'est pas plus avancé qu'à cette époque, à cause du désordre qui a régné dans le bureau des plans.

M. le président: Cela prouve que, malgré la vigilance et le zèle des préfets, il y a des employés qui parviennent à tromper la confiance qu'on a en eux.

Un juré: Hourdequin était-il par sa position en relation directe avec le préfet, ou devait-il correspondre avec lui par l'intermédiaire d'un chef de division?

Le témoin: Le bureau de la grande voirie ressort de la 2^e division. Le chef doit, par le fait, savoir tout ce qui se passe dans la division. Les rapports d'Hourdequin avec le préfet doivent, par conséquent, se faire par l'intermédiaire du chef de division. Cependant M. le préfet, pour obtenir des renseignements particuliers, pouvait avoir besoin de s'entretenir avec M. Hourdequin: celui-ci était alors demandé, et il se rendait chez M. le préfet. Si un travail lui était commandé, il l'exécutait, sauf à s'entendre avec le chef de division.

aurait rendus capables de remplir mieux que personne les hautes fonctions de la société, pourquoi priver la société de ces esprits d'élite?

Pour bien gouverner, il faut être juste, et cet état n'est pas juste qui ne fournit pas à chacun de ses abondants les moyens de développer les aptitudes qui sont en lui. Pour bien gouverner il ne suffit pas de prendre les premières intelligences que le hasard de la fortune nous met sous la main, afin de les hisser au timon des affaires en laissant les autres inactives ou déplacées; il faut dérouler le panorama de la science devant toute la jeunesse du pays, éveiller ainsi les vocations diverses, et tirer de chaque force spirituelle tout ce qu'elle peut produire: c'est ainsi et ainsi seulement que l'on complète l'œuvre de Dieu et que l'on s'associe à son travail organisateur. L'état ne fait rien de tout cela, et vous, monsieur le recteur, n'en ferez jamais rien; cependant vous savez votre Horace :

Est animus tibi, sunt mores, et lingua, fidesque,
Sed quadringentis sex, septem millia desunt,
Plebs eris.

Puis le poète continue et nous met sans façon au-dessous des enfants :

At pueri ludentes, rex eris, aiunt,
Si recte facies.

On dirait vraiment que cela est écrit d'hier.

Après M. le recteur, les doyens des différentes facultés ont successivement pris la parole pour nous donner un résumé rapide des différents cours et nous exposer les états généraux des examens. Le sujet était aride, et ces messieurs ont dépensé beaucoup de talent les uns et les autres sans parvenir à nous intéresser vivement.

Depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière jusqu'au 1^{er} novembre de celle-ci, la faculté des lettres a examiné 196 candidats au baccalauréat, et sur ce nombre 82 ont été déclarés aptes à recevoir leurs diplômes. Il y a eu un progrès relativement aux années précédentes, et nous en félicitons nos jeunes compatriotes.

Quant à la licence ès-lettres, sur trois candidats qui se sont présentés pour l'obtention de ce grade, un seul a été ajourné.

La faculté de théologie n'a examiné que deux candidats au baccalauréat, un à la licence, un au doctorat, et tous ces examens ont été couronnés de succès.

La séance de l'académie a été close par la distribution des prix de l'école de médecine.

Le Censeur continuera prochainement, comme par le passé, à rendre compte des cours de la faculté des lettres, en commençant par celui de M. le doyen: à tout seigneur tout honneur.

Le même juré : Je demanderai comment le chef de division n'a pas su la démission de Solet.
Le témoin : Je ne puis répondre à cette question. Le fait est que M. le président n'en a pas été instruit.
L'audience est continuée à demain dix heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)
Audience du 10 novembre.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.
M. Bouhin, l'un des commissaires chargés de faire une enquête sur les plans qui ont été commises à la ville, est encore entendu.
M. Pontonnier, autre commissaire, confirme les dépositions faites hier par M. Bouhin, en conformité du rapport rédigé par les trois commissaires nommés par M. de Rambuteau, préfet de la Seine. Il dit, comme M. Bouhin, que Jacobet avait un atelier clandestin, qu'il réguaient un grand désordre dans le bureau des plans.
M. Planson, le troisième commissaire, est appelé. M. Planson est le chef de la division où se trouvait le bureau des plans et le bureau de grande voirie, dont était chef M. Hourdequin. Comme ses deux collègues, M. Planson dit qu'un des visas de M. Lahure, vérificateur, était de telle sorte, que le second était un peu plus sérieux, et que le troisième signifiait que les états à examiner avaient été vérifiés complètement. A propos des plans, il confirme l'accusation de désordre qu'on a portée contre la garde de ces plans, dont une partie était cachée derrière les armoires.

M. le président donne lecture d'une note curieuse, écrite par Jacobet pour être consignée dans l'enquête, et qui relate une conversation tenue par celui-ci et l'agent d'affaires Jaloureaux.
« J'allais à Batignolles. Je rencontrai M. Jaloureaux qui m'invita à monter chez son frère, lequel depuis long-temps m'offrait une partie de chasse à la campagne. Je lui demandai des renseignements sur la situation de ses opérations sur les terrains retranchés. M. Jaloureaux me dit que, s'il ne pouvait céder ce qui lui restait, il ferait volontiers le sacrifice d'un cinquième; qu'au surplus il désirait se retirer des affaires; que, si les choses étaient encore ce qu'elles avaient été, il aurait gagné des millions, mais qu'aujourd'hui il n'y avait plus de l'eau à boire. « L'appétit vient en mangeant, ajouta-t-il. Tant que je n'ai fait que des affaires de cent ou deux cents francs, on n'y a mis aucun obstacle; on me fournissait toutes sortes de renseignements. J'avais, vous le savez bien, mes entrées dans vos bureaux. J'ai dû beaucoup à la complaisance de M. Hourdequin; mais, depuis que j'ai voulu mordre aux gros morceaux, halte-là! je n'ai plus rien pu faire; on m'a, par arrêté du préfet, fermé vos bureaux, et puis j'ai reçu procès sur procès, ce dont je ne me plains pas. J'y gagne beaucoup à traiter à l'amiable. »

« Si vous pouvez me donner des renseignements sur un terrain que Gissot a vendu à Hourdequin, et si vous pouvez m'indiquer comment cette affaire a été faite, le prix de la vente, les témoins, etc., je vous donnerai tout ce que vous voudrez, car c'est là la clé de la fortune d'Hourdequin. Au surplus, je me moque de leurs refus; j'ai pour les terrains retranchés tous les renseignements passés, présents et futurs. Et, sur ma demande, comment et par qui ils lui avaient été procurés, il me dit: « C'est par votre petit coquin de S... »

M. le président : Quel est ce S... ?
Jacobet : C'est Solet.
M. le président, continuant sa lecture : « Au reste, me dit M. Jaloureaux, ce n'est pas comme chez vous. Je fais mes affaires à ciel ouvert. Ils croient bien se cacher; mais je ne sais pas comment on ne les découvre pas. Je les connais tous. Et comme je lui demandais comment il pouvait faire, il me dit : « Parbleu! c'est bien facile : quand je connais un terrain retranché, je me présente chez le propriétaire, le portier, l'architecte, l'avoué; si le terrain n'est pas vendu, je l'achète; j'ai pour trois francs ce qui en vaut six, et dans le cas où l'un des nôtres se serait présenté avant moi, je lui fais une terrible concurrence, et j'ai au moins l'avantage de lui faire payer beaucoup plus cher qu'il n'aurait acheté. Je ne ne comprends pas que le préfet se laisse salir par un pareil entourage. » (Chuchottements.)
M. le président : Nous avons dû faire connaître cette note à MM. les jurés, parce que le nom de Jaloureaux a déjà été prononcé, parce que sa conduite a été flétrie comme elle devait l'être par le président de la cour. Depuis, Jaloureaux nous a écrit pour nous en exprimer sa surprise. On nous a dit qu'il était un homme riche; peu nous importe; nous devons signaler ses manœuvres, comme nous signalerons toutes celles que nous découvrirons, et cela dans l'intérêt de l'accusation et des accusés.
La séance est suspendue une demi-heure et reprise à deux heures moins un quart.

Le témoin Planson est rappelé. M. le président lui fait observer qu'une partie des abus signalés se sont passés dans sa division, qu'il aurait dû examiner avec soin les rapports qui étaient mis sous ses yeux, et qui étaient souvent des rapports de complaisance.
Le témoin répond qu'il les examinait suffisamment.
M. le président : Vous ignorez que des plans étaient soustraits, détournés des bureaux, communiqués à des agents d'affaires? — R. Je l'ignorais, et cela était d'autant plus concevable, que, chaque fois que j'ai demandé un plan, on me l'a donné aussitôt sans hésitation.

M. le président : Je ne fais pas le procès à l'administration; je sais que vous êtes un homme très-honorable qui avez dénoncé ces méfaits avec énergie sitôt que vous les avez connus. Mais je ne puis m'empêcher de dire que les bureaux étaient singulièrement organisés, et qu'il y avait un désordre dans les attributions des employés.
Un juré : La commission n'a-t-elle connu l'abus des prête-noms que suite de son enquête? — R. Oui, monsieur, et elle ne l'a même pas su immédiatement. Ce n'est que plus tard qu'elle s'est aperçue que Morin et autres avaient quatre prête-noms.

Morin soutient qu'il n'avait qu'un prête-nom.
M. l'avocat-général au témoin : L'abus des prête-noms a-t-il cessé après la mesure prise par Hourdequin? — R. Non, monsieur. Cet abus n'a pas cessé sur la même échelle, mais il n'a pas cessé. M. Jacobet a continué d'avoir des prête-noms.
Jacobet explique à ce sujet que c'est lui qui a fait le plan de Paris qui a servi au maréchal Gérard pour son travail stratégique destiné à réprimer complètement les émeutes; qu'il a dû prendre pour faire ce plan des employés qui ont travaillé trois mois et qu'il a fait payer; mais que lui a reçu personnellement tout salaire. Il lit à ce sujet une lettre de remerciements du général Jacqueminot.

Le témoin Deschamps, conservateur des plans de la ville, dit qu'avant la nouvelle organisation du service des plans, il régnaient un grand désordre; qu'on communiquait au public les plans qui avaient servi pour les ordonnances royales, et qu'on ne les refusait jamais. A présent l'abus existe plus, mais il n'a cessé que depuis cinq mois. Au reste, les spéculateurs qui voudraient faire des affaires sur les terrains retranchés auraient moins d'avantage à consulter les plans, auxquels les modifications ne se font pas du jour au lendemain, qu'à se promener dans les rues de Paris et à examiner par eux-mêmes le plan d'alignement.

M. l'avocat-général : Ce n'est pas l'avis de la commission, pourtant.
Le témoin : J'ajouterai que nous ne pouvons pas nous refuser à montrer les plans d'alignement. Un propriétaire peut venir à tout instant nous demander de combien sa propriété doit être reculée, et nous sommes tenus de lui donner la cote d'alignement.
Un fort long examen est fait des plans qui ont été saisis chez Morin, pour savoir s'ils étaient de la nature de ceux qu'on pouvait communiquer au public. M. Bouhin s'attache à établir que ces plans sont du genre dont l'administration pourrait s'autoriser, qui pourraient faire foi en justice.

M. le président au témoin Bouhin : Ainsi ces plans sont un titre exécutoire? — R. Oui, monsieur, au moins maintenant et depuis plusieurs années. Je ne sais ce qui se faisait en 1834.
Morin soutient que les plans qu'il avait chez lui étaient complètement valables, que les alignements ne se font pas avec des plans mais avec des procès-verbaux.
M. le président dit à M^e Ploque, défenseur de Solet : M^e Ploque, vous m'avez fait demander communication de la note écrite par Jacobet dans sa conversation avec Jaloureaux. Je veux bien vous la donner, mais à condition qu'elle ne sera pas communiquée aux journaux. (M^e Ploque fait un signe affirmatif.) Je dis cela parce que des journalistes m'ont fait demander cette lettre et que je l'ai refusée parce qu'elle contient des faits graves contre Jaloureaux.
M^e Chaix-d'Est-Ange : Mais la responsabilité de M. le président n'est pas

engagée dans la non-reproduction des passages d'un texte qui a été lu publiquement.

M. le président : J'apprends du reste que Jacobet l'a communiqué à des journalistes. Comment a-t-il pu le faire?
Jacobet : Je l'ai fidèlement retenu de mémoire, et j'ai communiqué un à peu près à MM. les journalistes qui me l'avaient demandé.
Cet incident n'a pas de suite.
M. Pontonnier donne de longues explications sur les divisions des plans.
On appelle enfin un autre témoin, le sieur Tissier, ingénieur civil, employé au bureau des plans jusqu'en 1828. A cette époque il a entendu dire qu'on avait brûlé des plans. Il a travaillé, sous les ordres particuliers de Jacobet, au plan que faisait faire Jacobet pour son compte, au su et au vu d'Hourdequin et du sieur Caubenton, pendant les heures de travail des bureaux. Solet travaillait aussi à ce plan.

Solet : En travaillant à ce plan, je croyais travailler au plan de la ville. Dupré, instructeur-voier, a travaillé au bureau des plans pendant cinq mois, en 1827. Il n'a pas vu brûler de plans.
D. Avez-vous entendu dire qu'on en avait brûlé? — R. Oui, monsieur.
D. Morisset, beau-frère de Morin, n'en aurait-il pas brûlé lui-même? — R. Il l'a dit.
D. N'était-ce pas des plans neufs? — R. Je n'en sais rien; il m'a dit qu'il en avait brûlé par ordre de Jacobet, mais je ne sais si les plans étaient neufs.

Le témoin Jacobet nie avoir fait brûler des plans. Dans quel intérêt l'aurais-je fait? dit-il. Voici ce qui a pu donner lieu à ce bruit. Quand le plan de la ville fut transporté du ministère de l'intérieur à l'hôtel-de-Ville, on transporta en même temps beaucoup de plans devenus inutiles, portant des projets de colonnes à l'armée, et datant de la république. On choisit parmi ces plans ceux qu'on devait garder et ceux qu'on pouvait détruire.

Bouisse, qui a travaillé dans le bureau des plans de 1824 à 1830, n'a pas vu détruire de plans; il en a vu qu'on avait déchirés, sans doute parce qu'ils étaient vieux.
Fouladoux, concierge à l'hôtel-de-Ville, dépose que M. Hourdequin lui a ordonné d'empêcher tout plan de sortir de l'hôtel-de-Ville, après que la disparition d'un certain nombre de plans eût été constatée.

M. Oudard, expert en écritures, rend compte de son expertise sur les signatures accusées de faux.
Il a reconnu, dit-il, que ni le libellé ni la signature Jacobet n'émanaient de Jacobet, sur l'état de 1,515 fr. Les mots *vu, Lahure* ne sont pas du sieur Lahure non plus. Il en est de même de la signature Hourdequin. Toutes ces signatures Lahure, Hourdequin et Jacobet sont fausses et sont dues à une même main. Enfin, dans les fausses signatures on reconnaît des conformités avec l'écriture de Morin, mais pas assez nombreuses pour permettre d'affirmer qu'elles émanent de lui.
M. le président : Et la main de Morin vous paraît assez habile, assez souple pour avoir imité les signatures?
M. Oudard : Oui, certainement.
M. le président : Messieurs les jurés, la déposition écrite de MM. les experts vous sera remise avec les pièces quand vous entrerez dans la salle des délibérations, ce qui ne sera malheureusement pas de si tôt.
Il est quatre heures, l'audience continue.

Chronique.

LYON.

La reconstruction du Pont-du-Change, arrêtée par le conseil municipal, vient d'être approuvée par l'Etat qui consent à participer dans la dépense pour les deux tiers, tant pour le pont que pour les maisons à démolir; la situation réelle de ces maisons devra être déterminée, soit à l'amiable, soit par les tribunaux, la propriété du sol étant contestée.

L'axe du nouveau pont, dont la largeur sera de treize mètres, devant arriver par le milieu de la place d'Albon et par conséquent déviant un peu de l'axe actuel, le vieux pont pourra servir durant les travaux.

Le pont sera construit sur les plans de M. Jordan, ingénieur des ponts et chaussées.

— L'administration des théâtres a l'honneur de prévenir le public qu'elle a résilié à l'amiable avec M. Desterbecq. Cependant, persuadé que la marche du répertoire est impossible sans son emploi, et désirant, jusqu'à son départ, faire acte d'obligeance et de bonne volonté, M. Desterbecq s'est mis de lui-même à la disposition de l'administration jusqu'à l'arrivée d'une autre première basse.

DEPARTEMENTS.

Le pourvoi en cassation et le recours en grâce de Pascal Fabre, condamné, aux dernières assises de Nîmes, à la peine de mort pour crime de parricide, ayant été rejetés, l'exécution a eu lieu jeudi 3 novembre, à onze heures et demie.

Dès le matin, on voyait s'élever, à la place ordinaire, la sanglante machine, autour de laquelle s'agitait déjà une foule qui devenait de plus en plus compacte et s'étendait le long du boulevard jusqu'aux abords du palais-de-justice, long-temps avant que l'infortuné qui devait remplir le rôle principal dans ce drame lugubre fût prévenu que son dernier jour était arrivé. C'est après dix heures seulement que le greffier de la cour, assisté d'un huissier et accompagné de MM. les administrateurs des prisons, s'est présenté devant le condamné pour lui annoncer la fatale nouvelle.

En ce moment terrible, tandis que ses compagnons de captivité versaient des larmes et faisaient entendre de lamentables exclamations, Fabre, calme et résigné, ne semblait être occupé que de l'autre vie. « Je savais que je devais mourir, a-t-il dit, et toute ma crainte est que Dieu ne me prenne pas en pitié. » Alors M. l'abbé Cellier, aumônier des prisons, qui avait su inspirer d'avance au patient une aussi admirable résignation, s'est empressé de lui faire entendre encore des paroles de consolation et d'espérance, de ces paroles que la religion seule sait inspirer. Les dispositions du malheureux condamné ne se sont point démenties tout le temps qu'ont duré l'opération du déferrement et la toilette.

De la prison, Fabre a été conduit à la chapelle, soutenu par le digne prêtre et l'un de MM. les administrateurs, et, peu d'instants après, la foule émue l'a vu monter sur le chariot funèbre qui devait le porter au lieu du supplice. A côté du patient s'est assis M. Cellier, qui, dans ce moment suprême, achevait d'accomplir la douloureuse et sublime mission à laquelle il était appelé pour la première fois, et le lugubre convoi s'est mis en marche avec son cortège de gendarmes et de fusiliers. A mesure qu'il s'approchait du lieu fatal, on voyait la foule, avide de contempler les traits du condamné, se précipiter sur son passage; un voile noir couvrait sa figure penchée vers le crucifix qu'il pressait convulsivement contre ses lèvres. Arrivés au pied de l'échafaud, Fabre et son confesseur en ont gravi les quelques degrés, et là lecture entière de l'arrêt de condamnation a été donnée par un huissier, lecture horrible dans l'attente d'un si horrible dénouement et qui n'a pas duré moins de huit mortelles minutes! Puis l'homme de Dieu, après avoir adressé à son pénitent les dernières paroles de consolation et de foi, lui a donné le baiser de paix. Quelques secondes après, Fabre faisait entendre ces dernières paroles : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » et la justice humaine était satisfaite.

Quoique le retard apporté à cette exécution, par suite du recours en grâce, eût paru de bon augure à certaines personnes, Fabre ne s'était jamais fait illusion sur son sort : il avait compris que pour un

crime aussi odieux que l'était un parricide prémédité il ne pouvait y avoir de commutation possible. Aussi a-t-il employé tout le temps qui lui était laissé à trouver grâce auprès de celui devant lequel il allait bientôt paraître. Depuis sa condamnation, ses jours de captivité furent presque constamment remplis de lectures pieuses et d'exhortations pour chercher à ramener ses compagnons de captivité à des sentiments plus religieux. Les personnes qui ont été à portée d'observer la conduite de ce malheureux avaient conçu de l'intérêt pour lui, et toutes s'accordent à reconnaître que son exemple n'a pas été sans influence sur le moral des autres condamnés. Fabre, emporté par un funeste égarement, a commis un crime irrémissible aux yeux de la justice humaine, mais il n'était point né pervers. (Courrier du Midi.)

— Nous lisons dans le *Nouveliste* :
« Tandis que nous jouissons à Pontarlier d'un ciel pur et d'une température assez douce depuis lundi, et que la ville et la plaine sont totalement dégagées de neige, nous apprenons que les montagnes environnantes subissent déjà l'hiver dans toute sa rigueur avec quelques uns des malheurs qui en sont la triste conséquence. En plusieurs endroits il y a plus d'un pied de neige. Voici un accident que nous avons à signaler; puisse sa connaissance rendre plus prudents nos courageux montagnards et prévenir d'autres malheurs !
» Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 octobre, à 9 heures du soir, le nommé Chalon, âgé d'environ 30 ans, domestique chez le sieur Guillemin, au Noël-Cerneux, partit avec un cheval et une voiture pour La Chenalotte, pays distant d'une demi-lieue. Dans l'obscurité de la nuit, par le temps affreux qu'il faisait, ce malheureux s'égarait, quoiqu'il connût parfaitement les chemins. On a remarqué, par l'empreinte des roues, qu'il avait fait des trajets inconcevables pour venir auprès d'une maison dans laquelle sans doute il espérait trouver du secours; mais elle était inhabitée. Le lendemain matin, on l'a trouvé raide mort de froid à côté de la voiture. Il est notoire que cet homme ne s'était livré à aucun excès de boisson. »

— On lit dans le *Mercurie ségusien* :
« Nous attendons toujours avec anxiété la fin du mois de novembre. A cette époque, le sort de notre fabrique de rubans sera décidé pour cet hiver. Nous saurons si le travail viendra lui fournir quelque aliment, ou si, au contraire, il faudra se résigner à une véritable détresse.
» Il est bien vrai que plusieurs commandes d'une certaine importance sont venues ranimer quelques métiers, et nous en avons les premiers donné l'heureuse nouvelle; mais ce n'a été qu'un mouvement partiel et passager, un souffle éphémère. Lorsque nous disions que, malgré cet accès d'activité, sept métiers sur huit chômaient encore, nous n'étions que trop dans le vrai; quelques chiffres d'un témoignage irrécusable démontreront toute la justesse de cette affligeante statistique.
» On compte encore à Saint-Etienne 4,500 métiers environ et quatre ouvriers au service de chaque métier, pour dévider la soie, l'ourdir, confectionner le tissu, le plier, etc.; c'est une population de 18,000 ouvriers. Or, pour expédier une commande d'une valeur de 80,000 fr., il ne faut que cent métiers et six semaines s'il s'agit de nouveautés, et quatre semaines s'il s'agit d'articles de pacotille.
» Que l'on calcule maintenant sur cette base combien il faut de 80,000 fr. de commandes pour alimenter régulièrement notre fabrique et lui donner une vie réelle et soutenue. Aussi, ce premier retour que nous avons signalé n'a-t-il fait mouvoir qu'un très-petit nombre de bras, et déjà même ces quelques métiers retombent comme la masse dans leur immobilité. Les dessinateurs recommencent à languir; les nombreuses esquisses sorties de leurs cabinets sollicitent encore le choix du commettant. L'incertitude et l'attente, telle est notre situation du moment. »

— La neige s'élève à près de vingt centimètres dans les hautes vallées du Bugey, et un froid très-vif et presque insupportable pour la saison s'est d'abord fait sentir. On doit espérer qu'une température aussi rigoureuse ne se soutiendra pas, car elle deviendrait effrayante à une époque où l'on entre à peine dans la mauvaise saison, et elle aggraverait singulièrement les souffrances de la classe pauvre.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Message* :
« L'adjudication des travaux de la première section du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique a eu lieu ces jours derniers à la préfecture de la Seine. »

— On vient de permettre en Prusse de lire, dans les endroits publics, les journaux français qui jusqu'ici avaient été en partie défendus.

— On annonce une faillite très-considérable à Plymouth (Angleterre): c'est celle du sieur Lind-erx, un des marchands les plus entrepreneurs de cette ville. Sa maison manque de 200,000 liv. sterl. Les pertes doivent frapper plus particulièrement le continent.

— C'est mercredi dernier 2 novembre, à midi, qu'a eu lieu à Poitiers l'exécution de François Gateau, condamné à mort aux assises du 618 d'août pour avoir commis sur la personne de sa femme une tentative d'assassinat.

Long-temps avant le moment du supplice, le public accourait, comme toujours, avec empressement, pour être témoin de cet affreux spectacle. On a vu avec douleur des jeunes filles, des enfants dont la sensibilité faisait place à un ignoble sentiment de curiosité. Les femmes encore étaient en majorité dans cette foule qui se pressait autour de l'échafaud.

François Gateau s'est rendu à pied depuis la prison jusque sur le théâtre de l'exécution. Il subit sa peine sans fanfanterie et sans faiblesse, et a montré dans ce moment suprême une résignation qui démontre une grande force de caractère. On ne saurait trop regretter que des âmes ainsi trempées soient destinées à l'échafaud.

— On lit dans le *Courrier de l'Eure* :
« Un habitant d'Herqueville, le nommé Simon C..., mal famé et redouté dans le pays, conduisait, il y a peu de jours, un Anglais à Muids. Tout-à-coup, soupçonnant celui-ci porteur d'une certaine somme d'argent, et se croyant sans témoins, il s'élança sur lui avec la fureur d'un tigre, le terrasse, et le voyant étendu à ses pieds, ne donnant plus signe de vie, lui enlève 60 et quelques francs, puis s'achemine tranquillement vers son domicile. Mais quel a dû être son étonnement! A peine de retour chez lui, ce même Anglais, qu'il espérait ne plus revoir, lui apparaît, comme un fantôme, tout couvert de contusions et de sang, et réclamant l'argent dont il avait été si horriblement dépouillé. M. le maire d'Herqueville est informé de ces faits. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE COMIQUE ET AMUSANT

Exécuté par une Troupe de Singes.

Demain dimanche, il y aura trois représentations : la première à quatre heures, la seconde à six heures, et la troisième à huit heures.
On délivrera les billets une demi-heure d'avance.
Prix des places : premières, 75 c.; deuxième, 50 c.; troisième, 25 c.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n^o 5.

VENTE

en 18 lots avec enchères partielles, Puis totales sur les 12^e et 18^e lots, et encore avec enchère générale, PAR VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, DES

CHATEAU ET PARC DE GRIGNY, DES TERRES

ET DE TROIS ILES SUR LE RHONE, QUI EN DÉPENDENT,

SITUÉS A GRIGNY ET MILLERT, PRÈS LYON,

Appartenant aux sieur et dame de Sainneville.

Adjudication au samedi dix-neuf novembre mil huit cent quarante-deux.

Le 1^{er} lot composé des châteaux, bâtiments d'exploitation, jardins, prés, vignes, etc., clos de murs et de la contenance

	H. A. C.	F. C.
de	13 60 72	88,225 76
Le 2 ^e lot, la vigne dite de la Balme, de	» 20 10	1,147 20
Le 3 ^e lot, la terre du Roulet, de	» 20 68	1,158 08
Le 4 ^e lot, la terre du Roulet, deuxième parcelle, de	» 54 15	1,911 28
Le 5 ^e lot, la terre du Roulet, troisième parcelle, de	» 41 44	2,320 64
Le 6 ^e lot, une parcelle de terre dite le Grand-Grisard, de	» 57 68	3,691 52
Le 7 ^e lot, la petite terre du Grisard, de	» 46 86	3,261 44
Le 8 ^e lot, le pré Flachat ou du Roulet, de	1 61 61	10,343 04
Le 9 ^e lot, la terre du Plantay, de	1 66 24	8,120 68
Le 10 ^e lot, la terre de Channe, de	2 26 50	7,248 »
Le 11 ^e lot, les fonds le Grand-Bouterat ou de Garon, de	2 28 72	7,319 04
Le 12 ^e lot, bâtiments et terrains de la Roche, de	» 58 55	3,460 »
Le 13 ^e lot, l'île dite du Grand-Gravier, de au moins	18 22 92	51,041 76
Le 14 ^e lot, autre île dite Ile-Epasse, de	2 05 60	6,085 76
Le 15 ^e lot, autre île dite Ile-Perrot, de	2 » 40	6,880 »
Le 16 ^e lot, la propriété de la Petite-Galée, à Millery, de	6 86 01	39,616 56
Le 17 ^e lot, le pré appelé de Flandre, de	» 50 95	990 40
Le 18 ^e lot, le pré appelé le Grand-Flandre, de	» 39 60	1,267 20

54 08 71 244,585 56

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Rejaunier, avoué poursuivant. (5617)

VENTE DE CHEVAUX.

Le dimanche treize novembre 1842, et jours suivants, de midi à deux heures, il sera vendu une trentaine de CHEVAUX provenant de la faillite des sieurs Dufournel et Collet, maîtres d'équipages.

La vente aura lieu à l'auberge du Mont-Cenis, à la Guillotière.

Le prix de chaque cheval sera payé comptant, et il sera perçu en outre cinq centimes par franc.

S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, demeurant rue de l'Annonciade, n. 12. (5631)

PIANOS.

VENTE VOLONTAIRE,

AUX ENCHÈRES,

le premier décembre 1842,

d'une magnifique collection de pianos

DE PAPE, PLEYEL, PETZOLD, ERARD, HERZ, TRESSOZ, ETC.

Ces instruments seront visibles tous les jours de midi à deux heures, rue de la Préfecture, n. 2, au 4^e, pour en constater la bonté.

Ils seront essayés par M. BILLET, pianiste. (5678)

A vendre pour cause de maladie.

FONDS DE GRAINETIER - FARINIER, ayant une bonne clientèle, situé dans un quartier très-avantageux de la ville, au centre des hôtels et restaurants où logent tous les marchands de grains du Midi et autres, avec lesquels on traite ordinairement. — Prix très-modéré.

S'adresser rue Ecorcheboeu, n. 17. (233)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et Ce, rue Tupin, n. 25. (5677)

A VENDRE A L'AMIABLE.

DEUX CENT SOIXANTE MÈTRES DE PLATEAUX DE CHÈNE de sept à dix centimètres d'épaisseur.

DEUX CENT CINQ MÈTRES DE TRAVONS de onze centimètres carrés.

S'adresser, à Charly, chez les héritiers de feu M. Durand, menuisier. (296)

A vendre d'occasion.

UNE MACHINE A VAPEUR NEUVE, de la force de deux chevaux.

Vente et achat de MACHINES ET CHAUDIÈRES A VAPEUR, et autres pièces de mécanique.

S'adresser au concierge, place Louis XVIII, n. 15, à Per-rache. (284)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

UN MAGASIN avec ou sans APPARTEMENT.

S'adresser au propriétaire, rue Saint-Joseph, n. 3. (503)

A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, avec salles devant et derrière, quai de Retz, 52, à Lyon. (292)

COURS PRÉPARATOIRE AU BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

S'adresser rue de l'Arbre-Sec, n. 37, au 1^{er}, deuxième es-calier, de midi à deux heures. (8180)

AVIS.

M. NORDHEIM, ancien directeur de l'École de Commerce et professeur de comptabilité, ouvrira fin octobre, pour les jeunes gens destinés au commerce, une étude où les connais-sances indispensables à un négociant seront enseignées dans toute leur perfection.

Les élèves y travailleront une ou plusieurs heures par jour et y resteront jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de per-fectio qui assure l'avenir et l'indépendance à tout commer-çant et en tout pays.

Le professeur se charge de placer avantageusement et dans les premières maisons de commerce de cette ville tous ses élèves de 15 à 18 ans qui auront fini leurs études sous lui.

Des cours de langues allemande et anglaise seront égale-ment ouverts chez le même professeur.

S'adresser rue Neuve, 12, au 4^{me}, ou dans le magasin de soierie, rue Clermont, 24. (154)

AVIS.

M. GOMMET, pépiniériste, cours Morand, n. 6, aux Brotteaux, avantageusement connu par sa nombreuse col-lection de fleurs et d'arbrisseaux d'agrément, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et les amateurs qui dans ce moment ont des plantations à faire qu'ils trouveront tou-jours dans sa propriété un assortiment considérable de mûriers à hautes et basses tiges, et en première qualité, arbres fruitiers, platanes, acacias (parasols et autres) et pour-rettes de toutes espèces.

Ses magasins sont abondamment fournis de graines pota-gères, fourragères, de fleurs, oignons, griffes, bulbes à fleurs, etc.

Ces marchandises, qui sont de premier choix et d'un prix très-modéré, sont garanties pour être toutes de bonne qualité. (277)

AVIS.

Le chiffre des assurances réalisées depuis le 1^{er} janvier 1842 par l'Association, caisse mutuelle d'économie et de prévoyance, s'élève déjà à la somme de quatorz cent mille francs. Ces heureux commencements font espérer des répar-titions avantageuses aux parents qui ont témoigné leur sym-pathie à cet établissement en y intéressant l'avenir de leurs familles.

Les bureaux de la direction pour le département du Rhône sont toujours quai de Retz, 51, à Lyon. (500)

AU PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

LA POMMADE TONIQUE au rhum et au quinquina est infail-lible dans son but et amène de prompts résultats. Elle hâ-t la pousse des cheveux et les empêche de tomber. Son action efficace est toujours immanquable pour reproduire une belle chevelure. Six années d'expérience et d'un succès pleinement justifié suffisent à son éloge et à la recommanda-tion de son emploi. Les consommateurs sont priés de ne pas confondre cette Pommade avec toutes celles portant le même nom. Pour garantie plus certaine, il ne faut ajouter foi qu'aux pots accompagnés d'un prospectus revêtu de la signature du seul dépositaire : Berle, coiffeur, place des Terreaux, 17, à Lyon. (298)

RÉOUVERTURE DU GRAND-ORIENT.

Par suite de la faillite du sieur Jean Clair, successeur de M. Duchamp, ce dernier a repris l'administration de l'éta-blisement du café du Grand-Orient qu'il a exploité pendant trenteans sous la protection de la faveur du public. Obligé par les circonstances de reprendre cette exploitation, il y appor-tera tout le zèle qui avait fait distinguer son établissement tant qu'il en a conservé la gestion.

Nota. — Les soirées dansantes commenceront dimanche 15 courant, à quatre heures; l'ouverture du restaurant sera annoncée ultérieurement. (5684)

AVIS.

Une jeune femme de vingt-six ans, accouchée depuis qua-tre mois seulement, désirerait se placer comme **NOURRICE** dans une maison bourgeoise; elle prendrait au besoin un nourrisson chez elle.

S'adresser, pour les renseignements, rue Tramassac, n. 46; chez M. Endrevan, dit Bernard. (8181)

AVIS.

Les amateurs d'huîtres et de marée sont prévenus qu'ils trouveront à l'ancien établissement SCHIMPER, appelé Res-taurant Sainte-Marie-des-Terreux, une excellente cuisine, une carte variée, de très-bons vins, des repas à tant par tête, de petits salons particuliers, fraîchement décorés, et enfin des soins assidus. (5686)

AVIS.

On a perdu le 10 novembre, à onze heures du matin, sur le quai Saint-Clair, **DEUX PAQUETS** liés ensemble, conte-nant deux pièces galons 9 et 18 lignes, ou fin. La personne qui les a trouvés est priée de vouloir bien les faire déposer chez M. Jarret, rue des Deux-Angles, 14, au 1^{er}, moyennant ré-compense.

Les deux paquets sont enveloppés de papier blanc et por-tent les numéros 6467 et 6468. (501)

GUÉRISON parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rou-geurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affec-tions rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsaparille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. — Dépositaires : à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordon-niers; à Châlon, M. BURET, rue au Change, 25. (7424)

Salon Commercial, rue Saint-Pierre, n. 4, au 1^{er}.

TENUE DES LIVRES PERFECTIONNÉE.

Le lundi 14 novembre, à huit heures et demie du soir,

SÉANCE GRATUITE

PAR BILLETS PRIS D'AVANCE CHEZ LE PROFESSEUR, pour l'Ouverture de son second Cours,

LEQUEL SERA DÉVELOPPÉ EN DOUZE SÉANCES.

LE SUCCÈS EST PLEINEMENT GARANTI.

S'adresser D'AVANCE, pour les conditions et pour s'in-scrire, au domicile ci-dessus, de ONE HEURE A QUATRE HEURES. (299)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 50 c. à 35 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (6817)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N^o 25.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.
Prix: 5 fr. le flacon.
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Camélie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épiciier, rue des Serruriers. (7470)

SIROP PECTORAL DE MACORS POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.
Ce Sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses pro-priétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.
A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dé-positaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

MALADIES SECRÈTES.
Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la **MIX-TURE** et la **POUDRE VÉGÉTALE** de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'**EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPARILLE DU PORTUGAL**, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis.
S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

Compagnie Gaditane.
PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS POUR L'ESPAGNE.

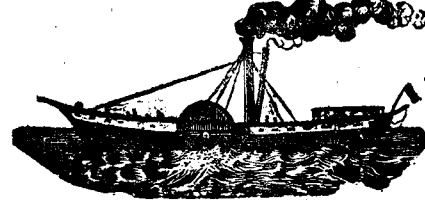
EL PRIMER GADITANO.

Le beau stéamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 novembre prochain, et partira le 19 dudit mois pour CADIX, touchant dans tous les ports intermé-diaires.
Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et Ce, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canebière, 31, à Marseille. (288)

DU 11 AU 20 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES
dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,
SANS AUCUNE EXCEPTION,
PARTENT POUR CHALON
Tous les jours à 7 heures du matin. (293)

PERRUQUES ET TOUPETS.
Par brevet d'invention et de perfectionnement général des ouvrages en cheveux pour les deux sexes, par le sieur VAURIS, artiste, breveté du roi d'invention et de perfec-tionnement.
A Lyon, place du Port-du-Roi, hôtel de l'Europe, près le pont Tilsit.
Nota. — On observera que le sieur VAURIS ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux. (302)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8055-6196)


LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE STROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 5 HEURES DU MATIN.
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arсенal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

15 francs.
GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.
TRAITEMENT VÉGÉTAL
des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.
CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.
PLACE DES CÉLESTINS, 2, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS : rue Roulaillorie, 19.